

Règlement du « RONCHIN Biathlon »

Organisation et participation :

Accessible à tous, une formation au tir est dispensée avant chaque épreuve.

Les courses sont ouvertes à toutes personnes nées en 1996 ou avant. Selon la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage, chaque participant, sauf brevets marche et marche nordique, devra joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, ou si le participant est licencié, la photocopie de sa licence FFA (athlétisme) ou de FFTRI (triathlon). Les mineurs seront munis en plus d'une autorisation parentale.

Sécurité et Assistance médicale : La sécurité et l'assistance médicale seront couvertes par les secouristes du lieu.

Assurance individuelle accident : Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent à l'épreuve sous leur responsabilité exclusive. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour des accidents de même en cas de vol.

Les épreuves :

3 x tours du terrain de football (environ 500m) : dans le stade Léo Lagrange à Ronchin **avec 2 tirs à 10 m** (2 plombs d'essai lors du briefing + 2 séries de 5 plombs comptés : pénalité 10 secondes hors cible). Sous réserve des places disponibles.

A- BIATHLON Course à pied (certificat médical obligatoire) : 09h00, 09h30, 10h00, 10h30, 11h00

B- BIATHLON Course Marche Nordique (certificat médical obligatoire) : 11h30

C- Brevet BIATHLON Marche (pas de classement) : 12h00,

Pour les participants aux brevets, même si à cette occasion une visite médicale ne peut qu'être recommandée, le certificat médical ne sera pas obligatoire.

Attention : BRIEFING obligatoire de 15 minutes avant départ de toutes les courses 3x500m :

- A l'extérieur de la salle de tir = rappel de la course et des consignes générales (règles sécurité, interdiction de courir dans l'enceinte du tir. Non respect des consignes = exclusion immédiate).
- Sur le pas de tir : repérage de l'emplacement du compétiteur, consignes de sécurité spécifiques au tir données par 1 personne du tir pour 2 compétiteurs. Manipulation de la carabine, 2 plombs d'essai. Repérage du parcours entrée / sortie.

Selon les limites, les personnes qui n'auront pas pu participer à une épreuve et qui reformuleront leur souhait seront prioritaires l'année suivante.

Retrait des dossards sur le lieu de départ au plus tard 10 minutes avant la course.

Bulletin d'inscription « RONCHIN Biathlon » Dimanche 14 Octobre 2012

Nom : _____ Prénom : _____

Date nais. : ____/____/____ Sexe : H F

Nationalité : _____

N° : _____ Rue : _____

CP : _____ Ville : _____

Pays : _____ Club : _____

Mail : _____@_____

Licence n° : _____ Fédération : _____

(Inscription : 5 euros à joindre avec le bulletin à l'ordre : RAC)

Choix de l'épreuve, veuillez cocher la case concernée :

A	Biathlon Course à Pied : précisez votre préférence (Sous réserve des places disponibles, listes des séries sur www.ronchin-athletic-club.fr) Certificat Médical Obligatoire	09h00 <input type="checkbox"/> 09h30 <input type="checkbox"/> 10h00 <input type="checkbox"/> 10h30 <input type="checkbox"/> 11h00 <input type="checkbox"/>
B	Biathlon Course Marche Nordique Certificat Médical Obligatoire	11h30 <input type="checkbox"/>
C	Brevet Biathlon Marche Allure libre	12h00 <input type="checkbox"/>

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription. NB : Les coureurs non-licenciés devront joindre au bulletin d'inscription une copie certifiée conforme d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, sauf marche nordique (brevet), conformément à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement et sur lequel je figurerai.

Fait à _____ Date _____

Signature :

(Pour les mineurs, signature obligatoire du représentant légal et autorisation parentale)

A renvoyer à : Ronchin Athlétic Club, Piscine, rue comtesse 59790 RONCHIN